

Publié le 24 janvier 2016.
Dernière modification : 5 janvier 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

ETHNOGRAPHIE ET TAYLORISME AU SERVICE DU MANAGEMENT

NOTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE CONTRACTUELLE DES PLANTATIONS
D'HÉVÉAS EUROPÉENNES DE LA COCHINCHINE ET DU CAMBODGE

par G. WORMSER ¹,
directeur de la Société indochinoise des cultures tropicales.
(*Le Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 6 avril 1938)

1^{re} PARTIE

Introduction

Origine de la main-d'œuvre,

Degré de conscience professionnelle des coolies tonkinois

Aptitudes physiques

Avantages et revenus des coolies de plantations

Première conséquence des améliorations apportées

Besoins des coolies en nourriture

Emploi que les coolies font de leur argent

Envois d'argent au Tonkin

Répartition des pertes au jeu

Évolution de la main-d'œuvre des plantations

2^e PARTIE

Création de villages de peuplement

Migrations

Essai d'institution du salaire familial

Essai d'emploi rationnel des femmes et des enfants à la saignée

Ramassage du latex

Conclusions

¹ Martin-Georges Wormser. Né le 15 avril 1902. Licencié ès sciences (botanique, sciences naturelles, zoologie, chimie générale), diplômé de l'Institut agricole et colonial de Nancy, chef du laboratoire de phytopathologie à l'Institut de recherches agronomiques de l'Indochine (avril 1926-juillet 1928), puis sous-directeur de la plantation de Locninh des [Caoutchoucs de l'Indochine](#) et *visiting-agent* de la Société indochinoise des cultures tropicales, délégué du Syndicat des planteurs de caoutchouc au Congrès international de Java (1929) en raison de sa connaissance de l'allemand et de sa compréhension du néerlandais.

Il n'est autre que le « sieur W » dont Arnaud de Vogüé se paie la tête, dans [Ainsi vint au monde la S.I.P.H.](#), pour son hostilité militante aux méthodes de greffage à grande échelle introduites en Indochine par Gaston van Pelt pour le compte de la S.I.C.A.F.

Secrétaire du Syndicat des planteurs de thé et de café du Sud-Indochine et inspecteur à la Société financière française et coloniale, expert de la répression des fraudes pour les thés (1931), membre de l'Association des éleveurs (comité Sud), constituée par arrêté du 29 août 1942 comme section du Groupement professionnel de la production agricole et forestière.

Membre du Cercle sportif saïgonnais et escrimeur accompli.

Toujours directeur de Xa-Cat en 1943.

On nous l'a présenté comme un membre de la Résistance antijaponaise (bien qu'il ne figure pas comme tel dans les tablettes). Il aurait quitté l'Indochine après guerre pour s'établir éleveur en Normandie.

PREMIÈRE PARTIE

Les grandes plantations de Cochinchine et du Cambodge établies dans des régions fertiles, couvertes de grosses forêts, mais presque complètement dépourvues de main-d'œuvre locale, ont eu recours, dès leur origine, pour l'exécution des travaux culturaux, à la main-d'œuvre tonkinoise, dont le Delta regorge. Le recrutement de cette main-d'œuvre s'est fait par l'intermédiaire de recruteurs européens spécialisés et dans des conditions déterminées à l'avance par l'Administration. De même ont été réglementées par arrêtés les conditions d'existence des coolies sur les exploitations elles-mêmes. Les textes concernant cette réglementation sont suffisamment connus de tous les planteurs pour qu'il soit jugé inutile de les énumérer ou de les résumer à nouveau dans cette note.

Avant de décrire la situation matérielle de cette main-d'œuvre, les améliorations successives qui y ont été apportées, nous chercherons à décrire cette main-d'œuvre elle-même, de dégager ses caractéristiques, de mettre en évidence aussi ses qualités et ses défauts, enfin nous essaierons d'énumérer les difficultés que rencontrent les planteurs pour améliorer sa situation.

Origine de la main-d'œuvre

Les coolies destinés aux plantations du Sud sont recrutés en majeure partie dans les provinces surpeuplées du Tonkin ou Nord-Annam (Namdinh, Thaibinh, Haiduong, Ninhbinh, Hungyên, Sontây, Hànam) où la population dépasse couramment 500 habitants au kilomètre carré. Durant les années 1925-1928, la demande en coolies fut considérable et les contingents arrivant dans le Sud étaient d'une extrême médiocrité à tous points de vue.

Il est vrai que, malgré la pauvreté des populations, on ne trouvait, pour venir dans le Sud, que des individus tarés et très souvent ceux dont les communes avaient un intérêt quelconque à se débarrasser. Malgré les visites médicales, des coolies tarés nous arrivaient très fréquemment, des substitutions se produisant au moment de l'embarquement. C'est pourquoi les pertes en coolies lors des premiers défrichements furent si considérables.

D'autre part, le voyage de quatre ou cinq jours par mer effrayait beaucoup des petits cultivateurs n'ayant jamais quitté leur hameau. Les conditions ont beaucoup changé aujourd'hui et les recrutements s'opèrent avec la plus grande facilité.

Pour bien situer le niveau intellectuel des coolies recrutés, nous ne saurions faire mieux que de donner ici un tableau, établi avec la bienveillante collaboration de nos voisins² et portant sur plus de 12.000 individus mâles, d'où il ressort que nous avons pratiquement à faire à une masse énorme d'illettrés.

Plantations (n°)	A	B	C	D	E	Total
1	406	96	177	57	1.681	2.417
2	194	2	51	15	849	1.111
3	36	9	7	—	616	668
4	112	23	14	2	383	534

² Nous adressons nos plus vifs remerciements à Monsieur P. Janssens, inspecteur de la Société des Terres-Rouges, ainsi qu'à tous nos amis qui ont bien voulu nous aider dans rétablissement de ce tableau.

5	51	6	14	—	673	744
6	62	16	2	—	265	345
7	52	3	10	—	337	402
8	314	19	85	1	1.480	1.889
9	288	33	107	48	1.215	1.691
10	166	42	48	62	1.141	1.408
11	126	24	14	11	547	712
12	93	97	26	1	384	626
	1.900	370	555	161	9.571	12.557
	0,1514	0,0294	4,41 %	1,28 %	76.23 %	100 %

A Coolies sachant lire et écrire en caractères latins (français ou *quoc-ngu*)

B Coolies sachant lire seulement ces caractères.

C Coolies sachant lire et écrire quelques caractères chinois.

D Coolies sachant lire seulement quelques caractères chinois.

E Coolies ne sachant ni lire ni écrire et signant uniquement au moyen du *diêm-chi* (empreinte du pouce droit).

N. B. — Les coolies classés en B, C et D n'ont donc que des connaissances rudimentaires. Le pourcentage d'illettrés total est voisin de 85 %. Les femmes ne figurent pas. Elles sont toutes, sans exception, illettrées.

Degré de conscience professionnelle des coolies tonkinois

Pour caractériser le degré de conscience professionnelle des coolies, ou plutôt leur manque de conscience professionnelle, il suffira de signaler que dans les dépenses pour salaires d'une plantation normale, 21 % des sommes totales dépensées doivent être consacrées uniquement à la surveillance des coolies dans les champs.

Si l'on faisait l'éducation des coolies, les frais de surveillance pourraient être réduits considérablement et les sommes récupérées affectées à l'amélioration de l'existence de la main-d'œuvre.

Aptitudes physiques

Au point de vue physique, on peut tenir pour parfaitement établi que la race annamite, et nous voulons dire par là les Cochinchinois, les Annamites et les Tonkinois, est une race normalement sous-alimentée et souffrant dès la naissance d'avitaminose A et B. C'est-à-dire que la majorité des populations ne mange jamais à sa faim, d'où il résulte que la majorité des individus n'atteignent jamais leur taille et leur poids normaux, ceci est vrai surtout au Tonkin.

La pauvreté et la rareté des terres cultivables par rapport à la densité des populations font que les gens sont sous-alimentés dès leur naissance et pendant toute leur vie

Il en résulte que le coolie ne peut pas être astreint à un travail intensif, même pendant quelques heures par jour. La cadence est toujours lente. Toutes conditions égales d'ailleurs, le rendement d'un coolie est du quart d'un ouvrier européen moyen. Le coolie est négligent dans son travail, sauf quelques rares exceptions. Même des spécialistes, payés deux et trois piastres par jour, tels que des mécaniciens, commettent tout le temps les fautes les plus graves, si la surveillance n'est pas constante. Ainsi un mécanicien omettra fréquemment de mettre l'huile nécessaire dans un moteur.

Il en résulte ceci : c'est que, par suite d'usure excessive du matériel et du faible rendement du coolie, les prix de revient sont souvent, à travail égal, bien plus élevés qu'en Europe quoique la main-d'œuvre asiatique soit dite « bon marché ». On pourrait s'étendre à l'infini sur ce point.

L'extrême pauvreté de ces populations a pour conséquence directe, à notre avis, non seulement une sous-alimentation permanente, mais aussi le développement prodigieux de la manie du jeu. On peut affirmer, sans crainte de démenti, qu'un Annamite ne peut avoir un cent dans sa poche sans être tenté par le jeu. De façon générale, il apparaît comme évident que le développement des jeux de hasard et des loteries constitue le signe le plus net de pauvreté ou d'appauvrissement d'une population, qu'elle soit européenne ou asiatique.

Chez les Annamites en général et chez les Tonkinois en particulier, la passion du jeu, en elle-même, est tellement violente que 90 % des individus n'ont qu'une seule préoccupation lorsqu'ils ont touché leurs salaires ou qu'ils ont vendu un produit quelconque, c'est de jouer.

Et, fatalement, la majeure partie des sommes gagnées tombe entre les mains de quelques professionnels du jeu peu scrupuleux, qui écument littéralement les villages.

L'indigène, ayant laissé au jeu tout ou partie de son revenu, se préoccupe après coup de sa subsistance. Et de deux choses l'une : il emploie ce qui lui reste à acheter une quantité de produits qui lui permettront tout juste de ne pas mourir de faim, ou bien il empruntera à un taux usuraire (allant jusqu'à 100 % par mois), soit en espèces soit en nature. De toutes façons, l'habitude du jeu ruine la santé physique et morale de la race annamite, si intéressante et si digne d'intérêt à tous points de vue.

Les planteurs se sont donc trouvés et se trouvent encore en présence d'une main-d'œuvre arrivant du Nord indochinois, et à résistance limitée par une alimentation insuffisante. Au cours d'un très récent voyage au Tonkin, nous avons pu constater la situation lamentable de certaines populations villageoises. Quoique l'Administration affirme que 90 % de cette population sont constitués par des petits propriétaires, nous avons pu constater, à notre grand étonnement, que la chose était inexacte dans de très nombreux cas. Nous avons visité des villages, où rien, si ce n'est quelques poulets, appartenait à des occupants mais tout, y compris le cochon familial, appartenait à des propriétaires chinois. Les gens autorisés m'ont affirmé qu'il en était ainsi un peu partout et que les paysans n'étaient propriétaires que de nom, le vrai propriétaire étant un Chinois. Si l'on considère que chaque famille dispose d'environ d'un hectare de terrain, que le rendement en paddy de ce terrain ne dépasse guère 2.000 à 2.500 kg. pour deux récoltes dans l'année, que, d'autre part, le propriétaire chinois prélève tout d'abord la moitié de la récolte totale à titre de loyer, et sur la part du métayer deux mesures de paddy pour une mesure qu'il a avancée en cours d'année, on voit avec ce revenu infime de 500 à 900 kg. de paddy par an, combien est précaire la situation d'une famille composée très souvent de cinq personnes. Il ne faut donc pas s'étonner de voir au Tonkin, dans le Delta, le moindre volatile ou le moindre poisson de rizière être immédiatement capturé par des gens affamés.

Nous n'avons pas à discuter ici les mesures prises par l'Administration pour remédier à cet état de chose. Mais à une époque où on ne parle que de lois sociales, que d'accorder mille et quelques droits civiques à des populations qui ne demandent qu'à manger, il nous semble que la question primordiale à régler, est la question des ventres creux. Il importe avant tout que les indigènes soient nourris convenablement et autrement qu'en théorie, et pour y arriver, l'intervention d'une autorité, quelle qu'elle soit, est absolument nécessaire.

Les planteurs que l'on critique constamment, sans aucune raison valable la plupart du temps, ont fort bien compris la situation. S'ils ont exigé 300 journées de travail par an de leurs coolies, ils ont veillé par contre très soigneusement à ce que ces mêmes coolies mangent à leur faim 365 jours par an, ainsi que leur famille. Non seulement ils

ont veillé à ce que les coolies mangent mais aussi à les maintenir en bon état de santé. Enfin, ils incitent chaque jour les coolies à faire des économies pour leur permettre, à l'expiration de leur contrat, de devenir à leur tour propriétaires au Tonkin.

Il importe, par conséquent, si l'on estime vraiment que ce résultat est souhaitable, que l'on ne cherche à diminuer en rien l'autorité des planteurs.

Avantages et revenus des coolies de plantations

Nous estimons que, dans notre action pour améliorer l'existence des coolies originaires du Tonkin, nos efforts doivent porter en premier lieu sur la nourriture. Si cette question primordiale n'est pas réglée, le problème sanitaire ne peut l'être suffisamment. Enfin, il importe de développer l'esprit d'économie. La solution du problème sanitaire a fait cependant, au cours de ces dernières années, des progrès considérables. Une grande partie des marécages situés à l'intérieur même des plantations ont été drainés à grands frais par les planteurs. L'entretien des drains et les distributions régulières de quinine et de médicaments antipalustres synthétiques ont permis de ramener les taux de morbidité et de mortalité à un niveau excessivement bas.

Première conséquence des améliorations apportées

Le signe le plus évident du bien-être des coolies est constitué par la natalité. Au moment de la création des grandes plantations, les naissances étaient très rares et généralement annihilées par une forte mortalité. Depuis quelques années, la situation a complètement changé.

Si nous prenons, par exemple, la population de Xacat, le mouvement de naissances et décès s'établit comme suit en ce qui concerne les coolies contractuels seulement³ :

EFFECTIFS			NAISSANCES			DÉCÈS					Excédent naissances / décès	Excédent en ‰
Années	H.	F.	G.	F.	Total	ADULTES		G.	F.	Total		
						H.	F.					
1935	578	63	22	8	30	7	4	2	2	15	15	23
1936	562	59	11	8	19	10	2	1	0	13	6	9,6
1937	701	50	16	14	30	7	5	2	1	15	15	19,9

On remarquera, dans l'effectif total, la proportion très faible des femmes. Cela tient au fait que les Tonkinoises s'expatrient moins volontiers que les hommes, soit qu'elles restent au village pour exploiter la rizière familiale ou leur part de rizière communale, soit qu'elles s'occupent de leurs enfants. Si la population des plantations était constituée en majeure partie par des ménages, et nous y arriverons un jour ou l'autre, et que l'accroissement de la population soit le même que dans le tableau ci-dessus, que nous admettions enfin que 40 % de la population sont en état de se reproduire, nous aurions, en une année, avec le même effectif total, les chiffres suivants :

Ménages susceptibles d'avoir des enfants	H.	F.
150 soit	150	150

³ Ne sont pas compris dans ces chiffres, les naissances chez les femmes libres qui vivent sur la plantation, mais ne sont astreintes à aucune obligation.

À natalité et mortalité infantiles égales, nous aurions un nombre de naissances égal à 90 et un nombre de décès d'enfants égal à 9, d'où un excédent de naissances par rapport aux décès de 81, soit pour mille par rapport à un effectif de 750, le chiffre fantastique de 121,3. Cet excédent considérable des naissances sur les décès est la conséquence directe des soins médicaux dont bénéficient les femmes sur les plantations (repos d'un mois payé, soins médicaux complets, nourriture abondante et gratuite).

L'introduction et la formation de nouveaux ménages sur la plantation posent donc une série de problèmes extrêmement importants que nous examinerons ultérieurement. En tous cas, on peut tenir pour établi que la population des plantations est susceptible de s'accroître de façon vertigineuse, à une cadence 5 fois plus rapide qu'au Tonkin. Il paraît donc évident que les coolies des plantations vivent dans des conditions d'hygiène infiniment meilleures que dans leur pays. De même, au point de vue habitation. Car les maisons en torchis au Tonkin sont maintenant remplacées en Cochinchine par des maisons en briques. Même remarque encore au point de vue nourriture.

Il est distribué, en plus de la solde, chaque jour, par coolie, homme ou femme, une ration de riz⁴ de 750 gr. De plus, il est attribué à chaque enfant une ration de 400 gr. de riz. Un couple de travailleurs sans enfants dispose donc chaque jour de 1 kg 500 de riz, ce qui représente entre 2,7 et 3 kg. de paddy. Or les auteurs⁵ admettent qu'un Tonkinois vivant chez lui ne dispose pas en moyenne de plus de 500 gr. de riz par jour. Ne serait-ce que sur ce point, le coolie de plantation jouit déjà d'avantages énormes par rapport à son égal du Tonkin. La solde nette du même travailleur pour 25 journées de travail par mois se monte à 8 \$ 75. Cette somme est presque doublée lorsque la femme travaille régulièrement. Le revenu d'un ménage atteint par mois 15 \$ 00, auxquels il faut ajouter la valeur du riz soit 6 \$ 30 distribué gratuitement. Le revenu annuel par an se monte donc à 255 \$ 60. Nous constatons, par conséquent, qu'un ménage de coolies travaillant dans les plantations a un revenu annuel régulier cinq fois supérieur à celui d'un ménage tonkinois⁶ et ceci sans tenir compte du logement et des frais médicaux dont il bénéficie. Ces derniers se montent, à eux seuls, en moyenne, dans nos plantations, à 20 \$ par coolie et par an. Alors que dans certaines administrations, ce chiffre n'atteint pas quatre piastres.

Au point de vue pratique, il résulte de tout cela que les femmes contractuelles cessent petit à petit de travailler, pour la plupart, rachètent leur contrat, parce que la solde du mari suffit à l'entretien de sa femme et de ses enfants.

Quels sont les besoins des coolies en nourriture ?

Nous avons dit que les paysans du Delta tonkinois étaient normalement sous-alimentés. En effet, la portion moyenne de riz disponible par individu atteint péniblement 500 gr. par jour.

Quant à la viande et à la graisse, elle fait le plus souvent défaut. De nombreux paysans interrogés nous ont déclaré qu'ils ne mangeaient de viande qu'une fois par an, au Têt.

Les quelques cultures sèches et les poissons pourchassés dans les rizières constituent des compléments pratiquement insuffisants à une nourriture normale. Le paysan du Delta ne résiste donc à la sous-alimentation que parce qu'il ne travaille qu'un nombre de jours limité par an (entre 100 et 200) et que le reste du temps, il vit au ralenti.

Enfin, il est à noter que, si à l'occasion d'une pêche particulièrement fructueuse ou d'une récolte particulièrement abondante, le Tonkinois se trouve en présence de

⁴ Riz décortiqué, qualité Java, antibéribérique.

⁵ P[ierre] GOUROU, *Les paysans du Delta tonkinois*, P. E. F. E. O., 1936.

⁶ P[aul] BERNARD, *Nouveaux aspects du problème économique indochinois*. R[ené] BOUVIER, *Misère et richesse du Delta tonkinois*.

certaines réserves alimentaires, il aura tendance à les absorber dans le minimum de temps, quitte à jeûner longtemps après ripaille faite.

La ration nécessaire par jour à un homme de cinquante kg. travaillant régulièrement, ou à un tirailleur en campagne doit, d'après les auteurs, être composée comme suit⁷ :

Riz décortiqué	0 kg. 800
Poisson frais	0 kg. 200
Viande fraîche	0 kg. 070
Sel	0 kg. 024
Nuoc-mam	0 kg. 015
Thé	0 kg. 005

Elle constitue une ration donnant environ 3.200 calories et elle est qualifiée de ration forte maxima, très riche et bien équilibrée.

Certains auteurs considèrent qu'en plaine, cette ration peut être réduite de 25 %.

Quel est le prix de revient d'une telle ration dans nos régions (en cents) ?

Riz	8
Poisson	4
Viande	3
Sel	0.1
Nuoc-mam	0,02
Thé	0,1
	15,22

Néanmoins, nous estimons que cette ration n'est pas absolument suffisante et nous avons pensé qu'elle devait être complétée par 300 gr. de légumes frais tels que navets, épinards, salades et autres légumes annamites. De plus, la ration de nuoc-mam peut être portée de 15 à 40 gr. On peut ajouter encore à la ration ci-dessus 5 gr. de sucre roux. Le prix de la ration complète, riz compris, ressort donc à 15 cents et demi environ. Il s'agit, bien entendu, de prix normaux. Le coolie insouciant achetant lui-même ces aliments, les paie plus cher. Il est tout d'abord trompé sur le poids, puis sur la qualité. Enfin, comme certains coolies achètent très souvent à crédit, après avoir perdu tout leur avoir au jeu, les prix payés sont considérablement majorés par les commerçants dans des proportions bien supérieures aux risques courus.

Nous venons de voir que le salaire du coolie était actuellement de 0 \$ 35 par jour, plus une ration gratuite de riz de 750 gr. dont la valeur est égale à 8 cents. A première vue, il apparaît comme évident que le salaire est bien plus que suffisant pour assurer son entretien. Comment se fait-il donc que l'on trouve encore sur les plantations, une certaine proportion de coolies en mauvais état, mal habillés et se plaignant fréquemment. Pour comprendre ce qui se passe, nous avons cherché à préciser l'emploi que les coolies faisaient de leur argent. Nos recherches ont porté uniquement sur les

⁷ Dr Henry G. S. MORIN, *Feuillets d'hygiène indochinoise*. Hanoi Imprimerie d'E.-O. 1935.

coolies de la plantation de Xacat. Les chiffres que nous exposons dans cette note sont en grande partie des chiffres exacts. Ceux que nous avons obtenus par observation simple ou par extrapolation sont mentionnés spécialement. La répartition des dépenses faites par les coolies peut évidemment varier d'une plantation à l'autre, et certains pourcentages peuvent varier suivant la durée de présence sur la plantation des coolies considérés (les avances remboursables, par exemple). Si chacun de nos collègues voulait se livrer à la même enquête que nous-mêmes, nous aurions en main, en les comparant, des renseignements plus précis. Quoi qu'il en soit, le lecteur est averti que nous avons toujours forcé les chiffres en faveur des coolies et que le pourcentage établi des pertes totales de salaires au jeu nous paraît devoir être un minimum.

Emploi que les coolies font de leur argent

En essayant de résoudre ce problème, nous avons rencontré des difficultés sans nombre. Néanmoins à force de patience, nous avons réussi à établir le tableau ci-dessous qui appelle un certain nombre de commentaires. Si nous prenons l'exemple de la plantation de Xacat et que nous examinons les sommes gagnées, les retenues faites et les sommes nettes mises entre les mains des coolies en 1937, nous obtenons le tableau suivant (en \$) :

TOTAL DES SOMMES GAGNÉES			RETENUES OPÉRÉES SUR SALAIRES				SOMMES nettes remises aux coolies les jours de paye (8)
Salaires proprement dits (1)	Pécule part patronale (2)	TOTAL GÉNÉRAL (3)	Avances remboursables (4)	Vivres remboursables (5)	Pécule Part coolie 5 %, part patronale 5 % (6)	Total des retenues (7)	
67.908,81	3.814,20	71.723,01	6.611,83	7.965,28	7.628,40	22.205,51	49.517,50
100 %			9,21%	11,11 %	10,63 %	30,95 %	0,6905

Dans les retenues sont compris les impôts payés par les coolies contractuels.

Si la plantation n'avait pas délivré de vivres remboursables, les coolies auraient touché net les sommes figurant en 5 et 8, soit 7.965 \$ 28 + 49.517 \$ 50, soit au total 57.482 \$ 78. Voyons ce qu'est devenu cet argent. Des relevés répétés, faits au marché de la plantation et chez les commerçants de la plantation, nous permettent d'évaluer les dépenses totales pour achat de vivres et divers faits mensuellement par les coolies à 2.000 \$. Ce chiffre constitue, à notre avis, un maximum. Dans l'année, les dépenses totales faites par les coolies, chez les commerçants divers, se montent donc à

24,000 \$ 00 auxquels il faut ajouter
 7.965 \$ 28 de vivres remboursables à la plantation et
 3.400 \$ 00 de mandats envoyés au Tonkin.
 35.365 \$ 28

Nous arrivons donc à un total de 35.365 \$ 28. Si nous défalquons cette somme de 57.482 \$ 78, nous restons en présence d'une somme de 22.117 \$ 50, à laquelle il est à première vue impossible de trouver une destination.

Après de longues enquêtes faites auprès des indigènes, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes, qui ne représentent aucune certitude absolue, mais qui sont basées sur de fortes présomptions.

a) 100 coolies environ entretiennent des femmes libres cochinchinoises, ce qui représente une dépense moyenne de 4 \$ par mois, soit 48 \$ par an, soit 4.800 \$

b) 150 coolies dépensent une moyenne de 3 \$ par mois en dépenses somptuaires (repas spéciaux, vêtements de soie) soit encore, par an 5.400 \$

c) 100 coolies gardent en permanence par devers eux des sommes variant entre 15 et 75 \$, soit en moyenne 40 \$, soit encore 4.000 \$

d) Les caisses des pagodes et des églises absorbent environ 1.000 \$ par an pour frais de culte et fêtes diverses 1.000 \$

15.200 \$

Le reliquat, soit 7.000 \$ environ, est, à notre avis, perdu au jeu et disparaît totalement de la plantation. Les quatre sommes appelées a b c et d peuvent varier les unes par rapport aux autres. Ainsi une partie des sommes indiquées en § 2 peut provenir du jeu entre coolies de la plantation même. Mais on peut tenir pour parfaitement vraisemblable qu'une somme minima de 7. à 8.000 \$ échappe totalement aux habitants de la plantation et tombe entre les mains des joueurs clandestins, venant de l'extérieur, ou est perdue à l'extérieur de la plantation par les coolies allant jouer soit à Honquan, soit dans les villages moïs ou annamites se trouvant en bordure des plantations.

En tous cas, elle échappe totalement aux coolies. Ces pertes nettes subies au jeu peuvent être évaluées à 14 % environ des sommes nettes mises entre les mains des coolies. Mais, à notre avis, les pertes réelles dépassent régulièrement 20 %.

Envois d'argent au Tonkin

Parmi les dépenses faites par les coolies, figurent des mandats expédiés en 1937 au Tonkin, dont le total se monte à 3.400 \$, se décomposant en 2.700 \$ de mandats ordinaires et 700 \$ en mandats télégraphiques. Si nous examinons la liste des expéditeurs, nous constatons que ces envois ont été faits par 138 coolies seulement sur un effectif total de 758 (H & F). D'abord, par 40 coolies ayant moins d'un an de séjour (total des sommes expédiées 799 \$), d'autre part, par 98 anciens coolies ayant plus d'un an de séjour (total des sommes expédiées 2.601.50 \$).

Si nous classons ces coolies par division, nous obtenons le tableau ci-dessous :

RELEVÉ DES MANDATS EXPÉDIÉS PAR LES COOLIES CONTRACTUELS DE XACAT EN 1937

Division	Nb coolies expéditeurs		Total sommes expédiées		Nb coolies par division		Somme moyenne expédiée par coolies (\$)	% des coolies expéditeurs	Moyenne des envois par coolie effectivement présent (\$)
	Nouveaux coolies	Anciens coolies	Par les nouveaux coolies	Par les anciens coolies	Nouveaux coolies	Anciens coolies			
Usine	0	4	0	80	2	15	20	23	4,8
A	7	18	109	565	31	74	27	23	6,4
B	1	24	12	593,5	34	130	24	15	3,7
C	7	31	124	597,5	47	171	22	17	3,7
D	25	14	554	416,5	89	69	25	25	6,1
E	0	7	0	249	19	77	35	7	2,5

	40	98	799	2.601.5	222	536	25	17,68	4,5
	138	3.400 \$ 50		758 (H et F)					

Répartition des pertes au jeu

Pratiquement 90 des coolies jouent. Mais il en est qui jouent avec modération, d'autres qui jouent sans aucune mesure. Les pertes ne sont donc pas réparties uniformément entre tous les coolies. Il est absolument certain, et nous l'avons constaté depuis longtemps, qu'un certain nombre de coolies perdent régulièrement tout leur avoir, sans qu'il leur reste quoi que ce soit pour acheter de la nourriture.

Ce sont ces coolies qui empruntent à des taux fantastiques (allant fréquemment jusqu'à 100 % par mois) et achètent des vivres à crédit, à des prix nettement supérieurs à la normale. De là résultent des bagarres dans les villages entre créanciers et débiteurs, les désertions, lorsque les créanciers deviennent trop pressants, mais le mal principal réside dans le fait qu'un certain nombre d'individus, toujours les mêmes d'ailleurs, ne mangent jamais à leur faim. Il en est qui vendent leurs vêtements, leur couverture, et même le riz gratuit qu'ils touchent pour pouvoir jouer. En tous cas, les coolies qui ne se nourrissent que de riz gratuit, additionné d'un peu de sel, sont trop nombreux. Nous nous trouvons donc en présence d'une situation paradoxale : nous voyons des individus gagnant bien au delà de ce qu'il leur faut pour vivre normalement, qui sont vêtus de haillons et atteints de misère physiologique. Et, chose curieuse, mais non inattendue, ce sont ces gens-là qui se plaignent tout le temps.

Devant cette situation qui menaçait de s'éterniser, et dont l'Administration refuse systématiquement de tenir compte et que, d'autre part, il est pratiquement impossible d'empêcher les coolies de jouer (il est fait cependant une guerre sans merci aux joueurs professionnels venant sur les plantations les jours de paye), nous avons pensé qu'une chose était possible, c'était de protéger les coolies contre leur propre insouciance et de les considérer comme on doit le faire, c'est-à-dire comme des enfants de 12 ans turbulents et mal élevés. La première opération consiste à obliger tout le monde, chaque jour, à absorber un minimum de nourriture en faisant préparer des repas par la plantation même.

La principale difficulté ne réside pas dans la préparation de 1.000 ou 2.000 repas par jour, mais dans l'obtention du consentement des coolies. Ces derniers, partisans de la loi du moindre effort, ne demandent généralement pas mieux que de jouir d'une amélioration, mais il arrive que certains meneurs, poussés par les commerçants chinois ou annamites, créent une atmosphère défavorable à l'introduction d'une réforme de ce genre. Souvent, le meneur est un surveillant dont la femme est lésée dans son commerce clandestin. Toutefois, l'introduction de cette réforme à Xacat n'a pas rencontré de résistance extraordinaire. Jusqu'ici, le repas de midi seul était préparé par les soins de la plantation. Notre initiative a dû être appréciée, car les villages nous demandent de faire préparer également le repas du soir.

En donnant aux coolies à onze heures, au retour du chantier, la moitié de la ration indiquée au chapitre précédent, le prix du repas, riz non compris, ressort entre 3,6 et 4 cents. En outre, n'ayant pas à préparer leur repas, ils jouissent d'une heure de repos supplémentaire et, chose inattendue, la saignée se fait plus vite et plus régulièrement ; le nombre de traînants diminue très sensiblement.

On peut donc affirmer maintenant qu'un coolie gagnant 0 \$ 35 par jour plus 750 gr. de riz, peut disposer, pour ses vêtements et ses menus plaisirs et l'entretien d'une femme, de 0 \$ 27, soit environ 75 % de son salaire. Même si ce pourcentage devait être ramené à 50 %, on peut encore considérer le coolie tonkinois des plantations comme un travailleur exceptionnellement privilégié non seulement par rapport à ses congénères restés au Tonkin, mais par rapport aux travailleurs en général.

Évolution de la main-d'œuvre des plantations

Lorsque les premiers recrutements massifs furent effectués, les coolies furent logés dans des logements dits *trays*, où ils vécurent comme des soldats dans une chambrée. Très rapidement, on s'aperçut que le système n'était pas bon et les *trays* furent divisés en compartiments, pouvant abriter quatre célibataires ou deux ménages.

La phase suivante fut caractérisée par la construction de maisons individuelles soit en bambous et paillote, soit en pisé et paillote, rappelant beaucoup les maisons des villages tonkinois. Cette amélioration fut très appréciée des coolies.

Enfin, les circonstances économiques le permettant, les maisons provisoires firent place à des maisons définitives en béton et briques, couvertes soit en tôles ondulées, soit en tuiles.

On peut donc affirmer maintenant que dans nombre de grandes plantations, les coolies sont logés de façon telle qu'ils ne l'auraient jamais été au Tonkin. Il faut faire ressortir par la même occasion que les grandes plantations ont toujours et sans délai fait profiter leur main-d'œuvre de toute amélioration des conditions économiques générales. Les améliorations n'ont pas porté seulement sur les logements. Des châteaux d'eau, des lavoirs dispensent l'eau potable à volonté. Les jardins individuels ont été créés. Des latrines perfectionnées mettent les coolies à l'abri de l'ankylostomiase. Enfin, les villages sont la plupart du temps munis de chapelles et de pagodes.

Le but que nous poursuivons est la fixation de notre main-d'œuvre. Il sera certainement indispensable pendant de nombreuses années encore de recruter des coolies au Tonkin. Reste à savoir si les conditions du recrutement seront toujours les mêmes, et si le recrutement continuera à être sous le contrôle administratif. On peut envisager, dans un avenir assez proche, un recrutement libre, effectué soit directement par les employeurs, soit encore par les coolies eux-mêmes, qui feront venir leurs parents ou amis. La chose est possible. Ainsi, aux Charbonnages de Hongay*, situés au Tonkin même, il est vrai, tout recrutement par l'employeur a cessé complètement depuis quelques années. Cette importante société a développé de façon gigantesque ses villages d'ouvriers. Les coolies travaillant aux Charbonnages, parce qu'ils disposent de maisons, font venir leurs parents ou amis. Et ce phénomène a pris même des proportions inquiétantes et susceptibles de créer des troubles. On nous a affirmé que les villages de Hongay, destinés aux 25.000 coolies mineurs y travaillant actuellement, abritaient en réalité plus de 100.000 individus.

Sans souhaiter un tel envahissement, car nous sommes assez loin du Tonkin, il est permis d'espérer, si les planteurs sont autorisés à régler eux-mêmes cette immigration libre, que dans un certain nombre d'années, une partie de nos coolies actuels définitivement fixés agiront de même que ceux d'Hongay.

Dans la deuxième partie de cette note, nous examinerons ce qu'il convient de faire pour former des villages normaux et homogènes par fixation progressive - des coolies contractuels ; enfin; comment on pourrait transformer les méthodes de travail pour utiliser au mieux les femmes et les adolescents, dont la présence entraînera forcément de grand frais qu'il faudra récupérer, en partie du moins, car si tout le monde veut manger, chacun devra fournir une certaine somme de travail en échange.

DEUXIÈME PARTIE

Création de villages de peuplement

À première vue, il semblerait qu'il suffise de recruter au Tonkin un nombre égal d'hommes et de femmes jeunes et de les amener sur les plantations, pour créer des villages normaux. La chose est beaucoup plus difficile qu'on pourrait le supposer. Après enquête, il nous est apparu que l'on avait beaucoup de peine à recruter par contingent plus de 10 % de femmes. Ces dernières n'aiment pas quitter leur village, soit qu'elles

aient des enfants, soit encore parce qu'elles demeurent chez elles pour ne pas voir échapper la part de rizière communale du mari⁸. Comme les Tonkinois se marient très jeunes, les hommes qui partent pour la Cochinchine sont souvent mariés déjà et partent avec l'idée de retourner un jour chez eux, munis d'argent, pour pouvoir jouer un rôle dans leur village. On a songé, à plusieurs reprises, de déplacer des villages entiers avec leurs notables, leur pagode et leurs divinités. L'Administration même y a songé, mais elle a échoué faute de préparation. Le déplacement de villages entiers ne nous paraît pas souhaitable, parce que nous concevons difficilement que l'on puisse arracher brutalement à leur rizière et aux tombeaux de leurs ancêtres des gens qui ont toujours vécu au même endroit. La création de villages nouveaux en Cochinchine ne peut et ne doit se faire qu'avec des fractions de villages, composés d'éléments jeunes.

Migrations

L'achèvement du Transindochinois avait soulevé quelques espoirs de migrations spontanées, qui ne se sont pas réalisées jusqu'ici. Si le Tonkinois voyage plus volontiers par terre que par mer, il est non moins certain qu'il est obligé de payer sa place dans le train. Or le coolie agricole n'a pratiquement jamais devant lui une somme suffisante pour payer son voyage et pour assurer sa subsistance jusqu'à ce qu'il ait trouvé du travail. S'il suffisait encore au coolie d'avoir les quelques piastres nécessaires pour se déplacer librement, les migrations seraient plus nombreuses qu'elles ne le sont maintenant. Mais l'Administration y met des obstacles insurmontables, du fait qu'elle oblige le coolie à posséder une titre d'identité, une carte d'impôt en règle, toutes choses qui reviennent excessivement cher, lorsqu'on connaît les mœurs et la vénalité des notables indigènes, qui sont chargés de les délivrer. Le coolie désireux d'émigrer peut avoir à déboursier au moins trois fois la valeur réelle des papiers dont il peut avoir besoin. Finalement, il ne peut se déplacer qu'à l'intérieur du Tonkin même, sans pouvoir en franchir les limites.

Enfin si la haute administration tonkinoise exprime fréquemment le désir de voir se décongestionner le Delta surpeuplé, la moyenne administration tonkinoise, représentée par les chefs de province ou les délégués administratifs, fait un effort excessif pour annihiler toute tentative d'émigration et ceci, simplement, pour ne pas perdre quelques contribuables, car, malheureusement, c'est sur les rentrées d'impôts que l'on juge en haut lieu de la capacité des chefs des provinces. Ce point de vue de boutiquier est tellement ancré dans les esprits qu'il y a quelques années, oubliant toute légalité, un résident supérieur au Tonkin a voulu subordonner l'autorisation donnée aux planteurs de recruter dans le Nord au paiement anticipé de trois années d'impôt, prétendument perdus, pendant l'absence présumée des coolies tonkinois. On peut donc affirmer que l'émigration n'est pas favorisée par l'Administration.

La création de villages dans les plantations et leur peuplement par des ménages n'est donc pas une chose très simple. Les frais de recrutement sont déjà très élevés, ainsi que les frais de voyage. Il est démontré que les ménages que l'on pourrait recruter ont souvent un ou deux enfants. Il faut donc payer le voyage et subvenir à l'entretien de ces familles. La présence de femmes et d'enfants impose aux planteurs des charges considérables de nourriture (riz gratuit), de soins médicaux et de logement. Il faut donc chercher à réduire tout d'abord les frais de recrutement. Les recruteurs se font payer cher. On estime qu'un recruteur gagne net de six à huit piastres par coolie. La première chose à faire consisterait donc à permettre aux planteurs d'organiser un recrutement plus libre, soumis à moins de formalités officielles. Le second point important réside dans la nécessité d'amortir tous ces frais en trois ans. Certes, un grand nombre de

⁸ Sur 700 coolies hommes contractuels résidant à Xacat, 346 sont célibataires, 277 ont leur femme au Tonkin et 77 vivent sur la plantation avec leur femme tonkinoise.

coolies rengagent à la fin de leur contrat moyennant des primes, mais la proportion ne peut être fixée d'avance et régulièrement, l'amortissement des frais de recrutement doit se faire en 36 mois.

Si nous voulons organiser le recrutement de familles entières, il y aurait lieu tout d'abord d'avoir la possibilité de faire avec ces familles des contrats de cinq ans au moins, au lieu de trois, de façon à permettre des amortissements moins rapides des frais de recrutement et de ne pas grever trop les prix de revient⁹.

Après avoir recruté des familles, il importe de les faire vivre. Certes, nous savons — et nous l'avons démontré plus haut — qu'un coolie, travaillant régulièrement, peut gagner suffisamment d'argent pour faire vivre une famille, et la chose est tellement vraie, sur nos plantations, que 70 % des femmes demandent à ne plus travailler.

Mais en principe, la femme jeune ou les enfants, s'ils sont en âge de travailler, doivent gagner leur vie et assurer une partie au moins de leur subsistance.

Voyons quelles mesures nous pouvons envisager dans ce but :

Rappelons tout d'abord que, depuis plusieurs années, les planteurs remettent gratuitement aux coolies 400 gr. de riz par jour et par enfant.

Une deuxième mesure, dont l'exécution a déjà commencé, c'est l'établissement de jardins potagers individuels. Sans nous appesantir là-dessus, les résultats déjà obtenus sont les suivants : il est démontré que les célibataires se désintéressent complètement de ces jardins, et que ces jardins ne sont cultivés, en partie ou en totalité, que par les ménages. Ce phénomène est absolument général partout.

Essai d'institution du salaire familial

On peut envisager de payer un salaire global déterminé à chaque ménage présent, à charge par lui de saigner et d'entretenir la parcelle de plantation qui lui sera attribuée. Par voie de conséquence, il faut que ce ménage rende bien sous forme de travail fourni la valeur du salaire attribué. Ce travail peut être effectué par deux membres de la famille, soit par le père et la mère, soit par le père et un enfant en âge de travailler. Le père doit toujours en principe figurer parmi les exécutants.

Il s'agit donc de trouver un travail susceptible d'être exécuté correctement et sans fatigue anormale par une femme ou un enfant de 12 ans. Le travail essentiel sur nos plantations est la saignée. Très peu de femmes sont employées à ce travail, parce qu'elles sont en général maladroitement. Elles sont employées aux petits travaux d'entretien, mais ce genre de travail se raréfie au fur et à mesure que les arbres vieillissent. Pour instituer un salaire familial, nous sommes obligés cependant d'employer un nombre de femmes assez considérable et de façon régulière.

Essai d'emploi rationnel des femmes et des enfants à la saignée

Nous avons dit que les femmes étaient très souvent inaptes à la saignée, et ceci parce qu'elles manquaient de vitesse au cours des déplacements. D'autre part, l'éducation des femmes au point de vue saignée n'est pas facile à faire, vu qu'elles sont très souvent indisponibles pour une raison ou une autre. La proportion de femmes travaillant effectivement et régulièrement sur les plantations est extrêmement faible. La saignée est donc effectuée presque intégralement par des coolies hommes. Or nous avons vu plus haut, que si nous voulons créer des villages normaux et que tout le monde mange, il faut que les femmes existent en nombre suffisant et qu'elles fournissent une certaine somme de travail.

Si nous examinons en détail le travail fourni par un coolie saigneur, nous constatons que ce travail comprend trois phases bien distinctes :

⁹ Rien ne s'oppose à ce que l'on fasse des contrats de trois ans pour des coolies célibataires, destiné aux plantations nouvellement créées, et des contrats de cinq ans pour des familles destinées aux plantations déjà bien aménagées et en exploitation.

- 1° Les déplacements d'un arbre à l'autre ;
- 2° L'enlèvement du sernamby et le nettoyage des tasses ;
- 3° La saignée proprement dite.

Les temps nécessaires pour effectuer ces trois opérations ont été établis par chronométrage sur un très grand nombre de tâches de saignée, en opérant sur des coolies anciens et sur des coolies ayant moins de six mois de plantation.

Saignée dite double-quatre

Nous avons tout d'abord opéré sur des arbres plantés en 1926 et 1927 à 7m x 7 m saignés sur deux demi-spirales un jour sur quatre, l'incision la plus élevée se trouvant au maximum à 1 mètre au-dessus du sol. Le terrain est propre et les allées sont dégagées.

Les temps obtenus sont les suivants, en moyenne générale.

En saison sèche

	Déplacement	Nettoyage	S a i g n é e proprement dite	Total par arbre
par arbre	3 " 17'''	24 " 12'''	29 " 3'''	56 " 32'''
temps maxima	3 " 38'''	24 " 12'''	28 " 3'''	
temps minima	3 " 6'''	15 " 50'''	25 " 49'''	

En saison des pluies

Les temps consacrés au déplacement doit être majoré de 3''' par arbre. Le temps de saignée reste pratiquement inchangé. Le temps du nettoyage doit être majoré en moyenne de 7" 1''' par arbre.

La moyenne pour les saisons des pluies s'établit comme suit :

	Déplacement	Nettoyage	Saignée proprement dite	Total
par arbre	3 " 20'''	31 " 13'''	29 " 3'''	63 " 36'''

En pratique, lorsqu'on opère sur une tache entière de saignée, le temps nécessaire à la saignée n'est pas le chiffre indiqué plus haut multiplié par le nombre des arbres saignés. Il est plus fort.

En effet, le coolie ne travaille pas de façon rigoureusement ininterrompue. Il s'arrête parfois ou du moins ralentit son action. Nous appellerons ces ralentissements ou ces arrêts, des temps morts.

Chronomètre en main, le temps mort, est de 1" 48''' par arbre en moyenne.

Les temps totaux nécessaires pour la saignée d'un arbre sont donc les suivants :

En saison sèche

	Déplacement	Nettoyage	Saignée	Temps mort	Total
par arbre	3" 20'''	31" 13'''	29" 3'''	1" 48'''	65" 24'''
par rapport au temps total	5,09 %	47,7 %	44,42 %	2,75 %	100 %

Full Spirale

En procédant de la même façon, nous avons calculé le temps nécessaire à la saignée en Full Spirale.

Les chiffres obtenus sont les suivants :

	Déplacement	Nettoyage	Saignée	Temps mort	Total
par arbre	3" 21'''	16" 36'''	24" 44'''	1" 48'''	44" 29'''
	7,53 %	37,33 %	51,1 %	4,04 %	100 %

Si nous classons ces chiffres en deux catégories, l'une comprenant les temps 1-3 et 4 d'une part, et l'autre comprenant le temps 2 d'autre part, nous trouvons que le pourcentage de travail spécialisé et utile constituant la saignée proprement dite est de 62,67 % du temps total, contre 52,26 % avec la saignée sur deux encoches un jour sur quatre. D'autre part, si nous comparons les temps nécessaires pour saigner plusieurs centaines d'arbres, soit en Full-spirale, soit en deux demies-spirales, nous obtenons les chiffres suivants, le saigneur faisant toutes les opérations sans aide :

	En deux 1/2 spirales	En Full spirales
pour 100 arbres	1 h 48' 59" 60'''	1 h 14' 8" 20'''
pour 200 arbres	3 h 37' 59" 60'''	2 h 28' 16" 40'''
pour 300 arbres	5 h 27'	3 h 42' 25'''
pour 400 arbres	7 h 15' 59'''	4 h 56' 23" 20'''

En pratique et comme la saignée doit être normalement terminée à 9 heures du matin, il en résulte que le nombre d'arbres saignés par coolie en deux demi-spirales ne peut dépasser 230, alors qu'en Full-spirale, il peut atteindre 280 et 300.

D'autre part, si nous appliquons à la Fullspirale le principe de la division du travail, nous constatons que cette dernière est bien plus avantageuse encore qu'avec la saignée en deux demi-spirales et que deux saigneurs, aidés d'un nettoyeur, peuvent aisément saigner 700 arbres en 4 heures de temps.

Première conclusion : Le saigneur consacre à peine plus de 50 % de son temps à la saignée proprement dite.

Deuxième conclusion : Le travail d'un saigneur est subdivisé en deux parts : l'une, la saignée proprement dite, qui est un travail d'artiste, la seconde est un travail quelconque qui peut être fait par n'importe qui, sans aucune éducation préalable. Le coolie saigneur est donc techniquement mal utilisé. Les expériences faites sur le terrain

ont confirmé les résultats du chronométrage et un saigneur, aidé par une femme ne faisant que nettoyer les arbres et les tasses, peut parfaitement saigner une tâche double dans le même laps de temps qu'il saigne et nettoie une tâche ordinaire. Il suffit que l'aide commence son travail un quart d'heure avant le saigneur. La femme ou l'enfant étant payée moins cher qu'un homme, la combinaison préconisée ci-dessus amènerait une réduction du prix de revient de la saignée.

Ramassage du latex

L'aide doit aussi aider au ramassage Si la quantité de latex est trop grande ou si l'aide est trop faible pour porter sa part jusqu'au lieu de ramassage, on fournira au saigneur un véhicule léger ou un cheval de bat pour transporter sa récolte. Cette question est d'importance secondaire.

Nous avons sous la main un moyen pratique d'employer utilement les femmes et les adolescents. La subsistance d'une famille peut donc être assurée dans de bonnes conditions, sans constituer une charge trop lourde pour les planteurs. Cette transformation des effectifs ne pourra évidemment pas se faire d'un jour à l'autre. Plusieurs années seront nécessaires, et il faudra procéder très méthodiquement village par village pour fixer tout le monde.

L'opération pourrait se faire en 3 étapes :

1° Le mari et la femme travaillant ensemble. Des coolies hommes non spécialisés suppléeront, pendant quelques années, les femmes indisponibles par suite d'accouchement, maladies, etc. ;

2° Le travail s'effectue grâce au père de famille et un enfant en âge de travailler ;

3° Les enfants en âge de devenir saigneurs remplacent le père de famille qui prendrait sa retraite.

Nous sommes d'avis que le moyen proposé, s'il était adopté, nous permettrait non seulement de réduire l'effectif à recruter, mais encore de supporter les charges résultant du recrutement des familles et de n'avoir finalement plus aucun frais de recrutement d'ici dix ou douze ans.

La famille travaillant dans ces conditions disposerait donc pour subsister ;

1) d'une maison ;

2) des soins médicaux ;

3) du salaire entier du chef de famille ;

4) d'un demi-salaire journalier de la femme ou d'un adolescent ;

5) d'un jardinet personnel produisant quelques légumes ;

6) du riz gratuit,

7) Elle pourrait disposer, en outre, d'un jardin assez considérable que l'on aménagerait dans les bas-fonds drainés, aux soins duquel la femme pourrait consacrer une partie de ses après-midi, et qui serait susceptible de fournir tous les légumes nécessaires à la vie de la famille.

Bien entendu, on maintiendra et on développera encore dans les villages les garderies et les écoles pour les enfants en bas âge. C'est parmi les enfants nés sur nos plantations que pourront être recrutés ultérieurement nos futurs surveillants, secrétaires, chauffeurs, mécaniciens. Les coolies n'étant plus en âge de travailler vivront néanmoins sans souci du lendemain, si le Gouvernement autorise les planteurs à transformer la caisse des pécules en caisse de retraites, comme il en a déjà été question.

Rien n'empêchera le surplus de la population d'un village d'émigrer et de mettre en valeur des terrains domaniaux voisins de la plantation, si le besoin s'en faisait sentir, les villages des plantations constituant des points d'attache.

En mettant au point, et en réalisant toutes ces améliorations, les planteurs ne s'érigent pas en féodaux. Ils ont simplement un sens aigu du rôle social exact qui leur

est dévolu et qui consiste à accroître et à mettre en valeur de territoires nouveaux dans un pays dont une partie est surpeuplée et l'autre inculte.

Conclusions

Les « philanthropes purs » nous objecteront sans doute que notre activité en faveur des coolies n'est pas désintéressée, et qu'en échange d'un certain bien-être, nous exigeons une certaine quantité de travail. A quoi nous leur répondrons en les priant de nous indiquer un moyen de créer le bien-être en restant les bras croisés. Transformer des cultivateurs vivant chez eux misérablement en cultivateurs aisés, nous paraît être une tâche digne d'être entreprise.

Avant tout, il importe que nos protégés vivent.

BIBLIOGRAPHIE

(*Le Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 6 avril 1938)

1° P[aul] BERNARD, *Nouveaux aspects du problème économique indochinois*, Imp. Sorlot, 7, rue Servandini, Paris

2° R[ené] BOUVIER, *Misère et richesse du Delta tonkinois*, Imprimerie Tournon, Paris

3° M[aurice] BOS, *Une culture impériale. Le caoutchouc en Indochine*, Institut français du caoutchouc, Exposition internationale de Paris 1937.

4° J. CANET (Dr), *Considération sur l'organisation de la médecine préventive et curative dans les grandes plantations de caoutchouc*, Institut français du caoutchouc, Exposition internationale de Paris, 1937.

5° P[ierre] GOUROU, *Les paysans du Delta tonkinois*, Publications E.F.D.E.O., 1936.

6° G. HARDY, *La politique coloniale et partage de la Terre au XIX^e et XX^e siècles*, Éd. Albin Michel, Paris.

7° R[ené] MINGOT, *La main-d'œuvre contractuelle sur les plantations de caoutchouc*, Institut français du caoutchouc, Exposition internationale de Paris, 1937.

8° G.-S. MORIN (Dr), *Feuillets d'hygiène indochinoise*, Hanoï, Imp. d'Ext.-Or. 1935.
